MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT PERMANENT ITIE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE –UN BUT – UNE FOI

COMPTES RENDUS DE LA CAMPAGNE DE DISSEMINATION DES RAPPORTS DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRATIVES (ITIE-Mali) 2010 ET 2011.

Du 10 au 26 juin 2014.

Etapes de Ségou

L'atelier de dissémination des rapports de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) 2010 et 2011, dans la région de Ségou, s'est tenu dans la salle de conférence du Gouvernorat le mardi 10 juin 2014.

Cet atelier qui a réuni une trentaine de participants composés des représentants de la Société Civile, de la Chambre régionale des mines de Ségou, de la Chambre régionale du Commerce et d'industrie de Ségou, des services régionaux de l'Etat et de la presse publique et privée de la région de Ségou, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'ITIE.

L'atelier a pour but d'accroître la transparence et la bonne gouvernance dans les transactions entre gouvernement et compagnies des industries minières. Il s'agissait de présenter les synthèses des rapports 2010 et 2011 afin de mieux informer les citoyens sur l'apport des sociétés minières à l'Economie nationale.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE :

La cérémonie d'ouverture a été présidée par **M. Pakuy KAMATE**, Conseiller aux Affaires Economiques et Financières, représentant le Gouverneur de la région de Ségou.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur **KAMATE** a situé l'atelier dans son contexte en rappelant que le Mali a adhéré à l'ITIE depuis le 02 août 2006 et cela à juste titre parce que le secteur des mines est un pan assez important à l'Economie Nationale. C'est un secteur qui contribue fortement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté et sa part dans le Produit Intérieur Brut (PIB) n'est pas négligeable a-t-il souligné avec 7% en 2011.

Poursuivant son intervention, le représentant du Gouverneur dira que le comité de pilotage de l'ITIE leur a déjà habitué à la dissémination des rapports de synthèse de réconciliation des flux de paiement effectués par les compagnies extractives et les revenus perçus par le gouvernement malien ; et cela depuis 2010 avec les rapports des exercices antérieurs 2007 à 2009. Aujourd'hui, il s'agit de la présentation des synthèses des rapports 2010 et 2011 de réconciliation de flux de paiements effectués par les compagnies extractives et les revenus perçus par l'Etat a-t-il ajouté.

M. KAMATE précisa que l'ITIE a comme principal objectif d'assurer la transparence dans les flux de paiements effectués par les compagnies extractives et les revenus perçus par l'Etat. Cette transparence est assez indispensable parce que dans toute activité où il y a la transparence, il y a forte chance de réussir et de mieux informer les uns et les autres afin que tout le monde puisse sans ambages apprécier la vivacité de l'apport du secteur à l'amélioration des conditions de vie des populations de façon générale a-t-il souligné.

Enfin, il a souhaité bonne réussite au déroulement des travaux, en exhortant les participants de s'impliquer activement.

Le discours du Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur de Ségou a été suivi par celui de **M. Boubacar Sidiki THIENTA**, Secrétaire Permanent du Comité de Pilotage de l'ITIE.

Dans son adresse, **M. THIENTA** a remercié le Gouvernorat de Ségou pour avoir mis à disposition la salle de conférence du gouvernorat pour abriter l'atelier mais également pour la qualité de l'accueil. Il a ensuite remercié l'ensemble des participants qui ont témoigné de l'importance de cet exercice en participant à cet atelier.

M. THIENTA rappela que l'ITIE est une initiative dont les principes fondamentaux stipulent que les richesses issues des ressources naturelles d'une nation appartiennent à tous les citoyens de cette nation et à cet effet, elles doivent profiter à tous les citoyens. Elle reconnait aussi qu'une telle entreprise nécessite le niveau élevé de transparence et de rédevabilité.

Ainsi, c'est pour promouvoir la transparence et la bonne gouvernance au Mali que les autorités ont décidé d'adhérer à l'ITIE en août 2006 et c'est 5 ans plus tard que le Mali a été déclaré membre conforme précisément le 29 août 2011. Pour atteindre ce niveau, il y a un certain nombre d'exigence à satisfaire a-t-il indiqué. Il s'agit notamment :

- La publication régulière et ponctuelle des rapports ;
- La promotion active de ses rapports.

C'est dans ce cadre que le présent atelier est organisé pour donner l'information sur le contenu des rapports des exercices 2010 et 2011 a-t-il conclu.

L'atelier a été assurée et animée par une délégation du Comité de pilotage de l'ITIE composée de :

- **M. Boubacar Sidiki THIENTA**, Secrétaire permanent de l'ITIE ;
- **M. Samou COULIBALY**, représentant de la Coalition Malienne « Publiez Ce Que Vous Payez » membre du Comité de pilotage de l'ITIE ;
- **M. Aly Boubacar CISSE**, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances, membre du Comité de pilotage de l'ITIE.

La liste des participants est jointe en annexe.

Des supports constitués des synthèses des rapports de l'ITIE 2010 et 2011, un dépliant et un bulletin d'information de la Coalition malienne pour la transparence dans les industries extractives-PCQVP-Mali ont été remis à chaque participant.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

La méthodologie a consisté d'abord à présenter successivement les deux rapports suivie des échanges et discussions sur leur contenu.

A) Présentation de la synthèse du rapport 2010 :

Cette synthèse a été présentée par **M. Samou Coulibaly**, représentant de la Coalition malienne PCQVP. Elle a porté sur les points suivants:

- **I) Contexte**
- **II) Choix du Comité de pilotage pour le référentiel ITIE ou le périmètre du rapport ITIE 2010 ;**
- **III) Résultats et constats du Conciliateur ;**
- **IV) Justification des écarts ;**
- **V) Recommandations formulées par l'administrateur indépendant.**

La présentation a permis aux participants de comprendre davantage ce qu'est l'ITIE, son objectif, l'adhésion du Mali à l'initiative, le nombre de rapport publiés, la méthodologie d'élaboration du rapport, les critères de production des informations contenues dans le rapport, les différentes compagnies minières et structures de l'administration impliquées dans le rapport ITIE et les types d'impôts et taxes concernés. Cette présentation a permis de savoir l'apport des sociétés minières à l'Economie nationale à travers différents impôts et taxes.

Au titre de l'exercice 2010, après le travail de conciliation de l'administrateur indépendant, les compagnies des industries minières ont déclaré avoir versé à l'Etat la somme de **170 379 903 000 F CFA** et l'Etat a déclaré avoir reçu des neuf sociétés minières la somme de **168 567 694 000 F CFA** soit un écart définitif de **1 812 209 000 F CFA** entre les déclarations de l'Etat et celles des sociétés extractives. Cet écart a été justifié entre autres par :

- L'insuffisance au niveau même des formulaires de déclaration ;
- Le retard dans la soumission des déclarations et des détails de paiements ;
- Le paiement par compensation et par ADIT (Acompte sur Divers Impôts et Taxes) ;
- La défaillance au niveau du système d'information des régies financières ;
- Le non respect du modèle de déclaration fourni par le secrétariat permanent.

Enfin, l'exposé a permis aux participants de découvrir les différentes recommandations formulées par le conciliateur. Les recommandations s'adressent à l'ensemble des acteurs impliqués dans les travaux de réconciliation et ont pour principal objectif d'accroitre la transparence entre les industries extractives et le gouvernement du Mali.

La seconde présentation a concerné la synthèse du rapport 2011. Cette présentation a été effectuée par **M. Boubacar Sidiki THIENTA**, secrétaire Permanent de l'ITIE.

Cet exposé a été fait dans les mêmes conditions de forme de présentation que le rapport 2010. En effet, il y a lieu de souligné que le secteur extractive représentait 7 % du PIB en 2011. Les recettes fiscales payées en 2011 auprès de l'administration fiscale, tous impôts confondus correspondent à un montant de **741, 3 Milliards de F CFA** dont **194, 044 Milliards** des sociétés minières soit une contribution de 26% des recettes totales fiscales.

En outre, on peut retenir qu'au titre de l'exercice 2011, après le travail de conciliation de l'administrateur indépendant, les compagnies minières ont déclaré avoir versé à l'Etat la somme de **194 044 016 847 F CFA** et l'Etat a déclaré avoir reçu des sociétés minières la somme de **196 231 046 079 F CFA** soit un écart définitif de **2 187 029 232 F CFA** entre les déclarations de l'Etat et celles des sociétés extractives. Cet écart a été justifié par les raisons que celui de 2010 car les recommandations issues du rapport 2010 n'ont pas été réalisées suite à la crise politico- sécuritaire que le pays a traversé.

Par ailleurs, le rapport 2011 s'est intéressé à la contribution volontaire des sociétés minières au développement local. Au titre de la période en revue, les contributions volontaires au développement local se chiffrent à **1 198 781 504 F CFA** reparties comme suit :

- Infrastructures scolaires : 120 113 228 soit 10,02%
- Infrastructures routières : 77 678 000 soit 10,02%
- Infrastructures sanitaires : 28 304 040 soit 2, 36%
- Autres : 972 666 236 soit 81, 14%.

B) OBSERVATIONS, DEBATS ET DISCUSSIONS :

Après la présentation successive des deux rapports, la parole a été donnée aux participants pour des questions d'éclaircissement, des commentaires et des contributions. Les préoccupations ont porté entre autres sur:

- L'absence de mise en œuvre des recommandations formulées par l'administrateur indépendant ;
- L'inexistence de mécanisme au niveau local permettant de confirmer ou d'infirmer les données contenues dans les rapports ;
- La création d'un compte bancaire spécial des recettes issues du secteur minier ;
- Les critères d'admission des compagnies minières à l'ITIE ;
- La négligence de l'Etat de la contribution des sociétés minières au développement communautaire ;
- La part de l'Etat dans les capitaux des sociétés minières ;
- La mise en place des comités locaux de l'ITIE ;
- La dégradation de l'environnement causée par les exploitations minières.

Des réponses et éclaircissement satisfaisants ont été apportés à toutes les préoccupations soulevées par le panel de facilitateur.

III- RECOMMANDATIONS :

Pour résoudre en partie les difficultés énumérées ci-dessus, l'atelier a formulé les recommandations ci-après :

- Le suivi et la mise en œuvre des recommandations par le Comité de pilotage par l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations ;

- L'appropriation par les collectivités territoriales et la société civile des documents d'études de faisabilité des mines, d'études environnementales, de plans de gestion et de plan de fermeture et de leur mise en œuvre ;
- L'augmentation de la part de l'Etat dans le capital social des compagnies minières ;
- Le prolongement de la période de détermination des flux de paiement jusqu'au 31 décembre au lieu du 31 octobre ;
- La prise des dispositions nécessaires pour la réduction des écarts.
- La publication annuelle des rapports ITIE.

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur **Pakuy KAMATE**, Conseiller aux Affaires Economiques et Financières, représentant le Gouverneur de la région de Ségou.

Monsieur KAMATE s'est réjouit de la bonne tenue du présent atelier qui a pour objectif la dissémination des rapports 2010 et 2011 de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives afin qu'ils puissent être connus par le maximum de personnes. Il a souligné que les industries extractives constituent un secteur assez important pour notre économie mais assez dangereux pour notre avenir si on n'y tiens pas garde.

En outre, **M. KAMATE** a exhorté les participants à suivre de façon rapprochée l'initiative pour que ce secteur contribue efficacement au développement économique, social et culturel de notre pays.

Enfin, Il a remercié les participants pour leur assiduité et l'intérêt qu'ils ont manifesté au cours de l'atelier et les missionnaires pour l'initiative tout en leur souhaitant un bon retour dans leurs foyers respectifs.

Fait à Ségou, le 10 juin 2014

Le Rapporteur

Aly Boubacar CISSE

Ministère de l'Economie et des Finances

Etapes de Kayes .

L'An Deux Mille Quatorze et le Dix Juin , s'est tenue dans la salle de conférence du gouvernorat de la région de Kayes un atelier de dissémination des rapports de réconciliation des flux de paiements effectués par les entreprises extractives et les revenus perçus par l'Etat au titre des exercices comptables des années 2010 et 2011 au Mali.

Conformément à l'exigence 2 de la Norme pour la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives ITIE qui demande une publication ponctuelle des rapports ITIE que le Comité de pilotage de l'ITIE -Mali a formé cinq groupes de trois personnes au sein de son comité pour aller disséminé respectivement dans les régions de Kayes, Ségou, Sikasso , Mopti et Koulikoro les rapports ITIE des années 2010 et 2011.

Notre groupe, composé de Monsieur Souleymane Tiémoko SANGARE (FDS) Fondation pour le développement du Sahel de la Société civile ; Monsieur Massaman CAMARA de la Société des Mines de YATELA (SEMOS) et de Monsieur Mamadou dit Mamou YAFFA du Secrétariat Permanent de l'ITIE-Mali, s'est rendu à Kayes pour échanger avec les représentants de la population. La liste de présence est en annexe.

L'atelier s'est articulé autour des points suivants :

1) Cérémonie d'ouverture ;

2) Une présentation de la Synthèse des rapports ITIE 2010-2011 ;

3) Débats questions-réponses ;

4) Conclusion.

1) La cérémonie d'ouverture :

Elle a été marqué essentiellement par le discours du représentant du Gouverneur de la région de Kayes en l'occurrence Monsieur Moussa Aly Maiga Conseiller aux affaires

économiques qui dans son discours a souhaite la bienvenue à la délégation ainsi qu'à tous les invités qui ont répondu présents.

Il a rappelé l'historique de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali de l'adhésion en 2006 avec la production et la publication des rapports 2006 ; 2007-2008 ; 2009 ; 2010 et 2011 en passant par la conformité obtenu en 2011.

Il a souligné que la mise en œuvre de l'ITIE au Mali a enlève beaucoup d'équivoques sur la gestion du secteur extractif, que dorénavant les populations savent réellement ce que l'Industrie extractive génère au Mali à travers les rapports ITIE ; que les différents rapports ITIE sont consultables sur leur site à l'adresse www.itie.mines.gouv.ml .

Ainsi a-t-il exhorté les participants à suivre avec acuité les présentations qui va suivre.

2) Présentation de la synthèse des rapports ITIE 2010 et 2011.

Les synthèses ont été présenté par Monsieur Souleymane Tiémoko SANGARE assisté des autres membres de la délégation qui de prime à bord a expliqué que le Comité de Pilotage a produit cette synthèse pour faciliter la compréhension des rapports par un large public afin d'inciter les populations à s'intéresser d'avantages au rapports ITIE pour susciter plus de débats d'où jaillirais des propositions d'amélioration de la gestion de l'Industrie Extractive du pays.

De la présentation on peut retenir les points suivants :

- **Pour le rapport 2010** : historique de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali,

La déclaration de conformité à l'ITIE obtenu en 2011 ;

les entités déclarantes retenus dans le rapport que sont la Société des mines d'or de Yatela, de Sadiola (SEMOS), de Loulo SEMILO), de Morila,de kalana SOMIKA, de Kodiéran Wassoul'Or, de Ségala (Segala Mining Company) SEMICO, de Tambaoura (Tambaoura Mining Company) TAMICO ;

Les entités publiques que sont la Direction Générale des Impôts, la Direction Générales des Douanes, la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre, la Direction Nationale de la Géologie et des Mines, l'Institut National de Prévoyance Sociale ;

Les taxes et impôts que la legislation malienne impose aux sociétés opérantes sur son territoire ;

de l'Etat une déclaration de revenu de 185 041 783 000 de F CFA et des sociétés minières 168 588 611 000 de F CFA avec un écart définitif après réconciliation de 1 812 209 000f CFA ;

La justification des écarts liée l'insuffisance au niveau des formulaires de déclaration, retard dans la soumission des déclarations, paiements par compensation et par ADIT, défaillance au niveau d'information au niveau des régies financières, non respect du model de déclaration fourni ;

Les recommandations formulées par le conciliateur notamment réaliser une étude de cadrage, nommer au sein de chaque entité déclarante des responsables, envisager des sanctions contre les entités qui faillent dans leur déclaration, traiter définitivement la question des paiements par compensation.

- Pour l'exercice 2011 : le même cheminement a été suivi que la présentation de la synthèse de 2010 mais en plus il a été question :

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle norme de relater dans le rapport des informations contextuelles qui ont fait entendre qu'en 2011 la contribution du secteur extractif à travers les mines en exploitation à l'économie nationale s'élève à 194, 044Milliards pour une recette totale tous secteurs confondus du pays de l'ordre de 741,3 Milliards, ce qui veut dire que le secteur extractif représente 26% des recettes fiscales du pays .

En 2011 il a eu un écart définitif de 2 187 029 232 F CFA pour un paiement de 196 231 046 079 F CFA des sociétés minières et un revenu de 194 044 016 847 F CFA de la part de l'Etat.

L'étude de cadrage a été réalisée pour l'exercice 2011 comme l'avait recommandé le rapport 2010.

A la suite de cette présentation une série de question réponses fut instaurée.

3) Débats questions-réponses :

De ces débats on peut retenir les questions suivantes :

- Es ce qu'un calendrier pour le processus de réconciliation de l'exercice 2012 qui doit être produit courant 2014 est établi ?

- Es ce que le consultant descend au niveau local dans les régions lors de ces travaux de réconciliation pour s'informer des données ?

- Es ce que l'exploitation des mines artisanales qui commence à se mécaniser maintenant ont été traitées ou le seront dans les rapports ITIE.

- Pourquoi l'écart de 2011 est plus élevé que celui de 2010 ?

- Es ce que l'ITIE-Mali envisage t-elle de descendre vers les zones de production minière pour la dissémination de ses rapports.

A toutes ces questions des réponses satisfaisantes ont été portées

Ce qui a permis à l'assemblé de tirer une conclusion.

4) Conclusion :

L'atelier s'est clôturé par une série de **recommandations** que les participants ont formulées :

- Elargir le mandat du consultant pour lui permettre d'aller vers les régions lors des prochaines réconciliations ;

- Prendre plus de temps pour justifier les écarts ;

- Faire la dissémination des rapports vers les zones de production extractive ;

- Mettre en place un comité de suivi des recommandations au niveau local ;

- Résoudre définitivement les cas de paiement par compensation ou par ADIT.

Par la suite le représentant du gouverneur a levé la séance en remerciant les uns et le les autres pour leurs contributions en les invitant à servir de relais pour la propagation de ces rapports à la base.

Le rapporteur	**Le conférencier**
YAFFA	**SANGARE**
Mamadou dit Mamou	**Souleymane Tiémoko**

Etapes de Koulikoro.

I-Introduction :

Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Mali est un indicateur de bonne gouvernance et une gestion transparente de nos ressources extractives à travers les flux financiers d'une part les sociétés extractives et d'autre part l'Etat. Cette initiative de l'ex-président Américain pour une Gestion équitable et efficiente des ressources minérales de tout Etat sérieux fut salutaire pour le Mali raison pour la quelle la conformité en 2006 c'est-à-dire satisfaisant sans complaisance les sept normes exigeantes de mise en œuvre de l'ITIE dans un pays. L'ITIE étant un exercice permanent et perpétuelle de mettre à la disposition du citoyens lambda !les rapports de validations qui est une des sept pliés de conformité au système raison pour laquelle les membres de la commission multipartite de l'ITIE-MALI étaient en mission dans les chefs lieu de Régions du 10 -14 Juin pour validation des rapports 2010 ,2011.Nous avions eu en charge la région de Koulikoro.

II-But et Objectif de la Mission :

Le présent rapport est relatif à la mission effectuée par des membres du Comité permanent de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE-MALI) du 13 au 14 juin 2014 dans la Région de Koulikoro.

L'objectif de cette mission était de disséminer les rapports ITIE 2010 et 2011 dans ladite région aux fins d'informer les populations sur les activités des sociétés minières opérant en République du Mali et leur contribution dans le budget national et dans les collectivités de leur lieu d'implantation durant la période indiquée.

La mission était composée de :

- Monsieur Oumar CISSE, Chef de mission ;
- Madame Ouaraba COULIBALY ;
- Monsieur Dramane BOUARE.

III- Déroulement de la mission :

Suivant les Ordres de mission n°032/P/CMM-SG/14 de la CMM ; N2014-0018/MDEAFP-SG de la DNDC, l'équipe de la mission est arrivée à Koulikoro le 13 juin 2014 où elle passa la nuit. Le samedi 14 juin 2014, ont eu lieu les travaux de l'atelier de dissémination dans la salle de conférence du Gouvernorat de Koulikoro, présidé par le Conseiller au Développement du Gouverneur dudit.

Ont pris part à cet atelier, les représentants des structures suivantes :

- les représentants du Gouvernorats ;
- le représentant du service des Domaines ;
- Les représentants de l'Assemblée Régionale ;
- les représentants du service des Douanes ;
- 1e représentant du service des Impôts ;
- 1e représentant du service du Contrôle des Pollutions et nuisances ;
- les représentants de la société civile ;
- Les représentants de la presse locale.

La méthodologie utilisée a été la lecture commentée de différentes synthèses des rapports, suivie de débats. Les questions pertinentes ont été :

- Pourquoi attendre 2014 pour disséminer les rapports de 2010 et de 2011 ?
- Comment se fait le suivi des recommandations ?
- Pourquoi faire des recommandations qui ne sont jamais appliquées ?
- Quels types de sanctions sont prévus en cas de non respect des recommandations ?

Des réponses ont été données à ces préoccupations.
Aussi, des interviews ont été faites par la presse nationale sur le contenu des deux (2) rapports.
Les travaux ont pris fin vers 14 heures.

IV- Difficultés rencontrées :

Pour des raisons d'entretien du réseau électrique dans le secteur, l'absence de courant a occasionné la tenue de l'atelier dans des conditions difficiles.

V- Recommandations :

Au regard des (02) rapports, les participants ont faits les recommandations ci-après

- Changer de consultant pour plus d'efficacité, au regard des répétitions intervenues dans les 2 rapports ;

- Mettre en œuvre les recommandations issues des différents rapports ;
- Réfléchir sur les sanctions applicables en cas d'infraction ;
- Sensibiliser les administrations et les sociétés par rapport au respect des modèles de déclaration ;
- Mettre des rejets ou annexes pour expliquer les notions ou passages qui prêtent à confusion.

Koulikoro, le 14 juin 2014.

La Mission

Etapes de Mopti.

COMPTE RENDU DE LA MISSION DE DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE 2010 ET 2011 A MOPTI

L'an deux mil treize et le 10 juin s'est tenu dans la salle de conférence du gouvernorat de la région de Mopti, l'atelier de dissémination des rapports du Comité de Pilotage ITIE- Mali 2010 et 2011.

Ledit atelier a été animé par une mission nationale constituée des membres du Comité de Pilotage que sont:

- Colonel Major Mamadou DIAO, représentant de l'Administration ;
- M. Abdoul Wahab DIAKITE, représentant de la Société Civile ;
- Et M. Bakary GUINDO, représentant des Organisations Professionnelles du secteur minier.

Président de séance : l'atelier a été présidé par M. Moumouni DAMANGO, Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur de Mopti, représentant le Gouverneur.

Participants :

Quarante personnes (liste en annexe) ont pris part à l'atelier, venant essentiellement de :

- L'administration (services techniques régionaux) ;
- Les Collectivités Décentralisées (Conseil Régional, Conseil de Cercle, Mairie) ;
- La Société Civile (CAFO, ONG, Jeunes etc.) ;
- Les Organisations Professionnelles (CNPM, CCIM, CMM etc.).

Déroulement :

Les travaux de l'atelier ont démarré par les mots de bienvenu du Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur qui, dans son mot introductif a mis l'accent sur le contexte de la publication de ces rapports et l'importance de l'exercice avant d'inviter les participants à beaucoup d'attention afin de tirer des informations utiles de cette rencontre.

Ensuite, les animateurs ont présenté de façon succincte les 2 rapports en des points que sont :

- Le Contexte ;
- Le Choix du comité de pilotage pour le référentiel ITIE ou les périmètres des rapports ITIE 2010 et 2011 ;
- Les Entités Déclarantes;
- Les flux intégrés dans les périmètres des rapports ITIE 2010 et 2011 ;

- Les formulaires de déclaration adoptés pour les périmètres des rapports ITIE 2010 et 2011;
- Les résultats et constats du conciliateur;
- La justification des écarts;
- Les recommandations formulées par l'administrateur indépendant.

A la suite de ces présentations, les participants ont posé des questions se rapportant, entre autres, à :

- L'utilité de l'exploitation minière pour le Mali (notamment, l'or brille-t-il pour tous les maliens) ;
- La façon dont la part de l'Etat dans les sociétés minières est gérée ;
- La maitrise par l'Etat du flux d'or exporté du pays ;
- La nécessité de renforcer les capacités des cadres du secteur pour une meilleure maitrise du secteur par l'Etat ;
- Le pourquoi de la répétition des mêmes lacunes au fil des années ;
- Le manque de visibilité réelle des apports du secteur minier au développement des régions minières en particulier et du pays en général.

A ces différentes questions, les animateurs ont tour à tour apporté des réponses appropriées qui ont apaisé les participants.

Du constat général, il est ressorti que les acteurs éprouvent un véritable besoin d'être informés sur le secteur minier.

Ainsi, pour finir les recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

- Multiplier de telle initiative d'information du public sur le secteur minier ;
- Rendre plus visible les apports du secteur minier.

Les débats s'étant achevés, l'atelier a pris fin aux environs de 13 heures 30, sur les mots de remerciement du Président de séance et des animateurs à l'endroit des participants.

Mopti, le 10 juin 2014

Le Chef de la mission

Abdoul Wahab DIAKITE

Etapes de Sikasso .

Compte rendu de l'atelier de dissémination des rapports ITIE 2010, 2011 à Sikasso

Le Mardi 10 Juin 2014 s'est tenu un atelier de dissémination des rapports de réconciliation des flux de paiements effectués par les sociétés minières et les revenus perçus par l'Etat au titre des exercices 2010,2011 dans la salle de conférence du gouvernorat de Sikasso à 09 h.

Après les mots de bienvenue de Mr Amadou Diabaté conseiller aux affaires juridiques et administratives au gouvernorat de la région de Sikasso et aussi président de séance de l'atelier, il a demandé aux participants de capitaliser les informations issues de cet atelier.

L'atelier était reparti comme suit :

- Synthèse du rapport ITIE 2010 exposée par Mr Boureima CISSE assistant au secrétariat permanent de l'ITIE/Mali ;
- Synthèse du rapport ITIE 2011 exposée par Mme Ly Fatoumata COULIBALY, société civile.

Prenant la parole, Mr CISSE a remercié les participants au nom de la délégation du comité de pilotage composé comme suit :

Mr BOUREIMA CISSE : secrétariat permanent ITIE Mali ;

Mr ADAMA BAGAYOKO : Société des mines d'Or de Syama, membre du comité de pilotage ;

Mme Ly Fatoumata COULIBALY, société civile, membre du comité de pilotage.

Après une brève présentation de l'ITIE, Mr CISSE a rappelé les différentes étapes de la mise en œuvre de l'ITIE qui sont entre autres :

- Adhésion du Mali à l'ITIE : suivant lettre N° 0736/MEF-SG du 02 Aout 20006
- Phase de candidature : Depuis 2006 des efforts ont été fournis pour atteindre la conformité
- Phase de conformité : les efforts déployés ont permis d'atteindre la conformité le 28 Aout 2011.
- Mécanisme à suivre après l'obtention de la conformité.

Le conférencier a tenu à rappeler aux participants qu'après l'obtention de la conformité des efforts conséquents doivent être fournis pour la poursuite de la mise en œuvre de l'ITIE. Pour ce faire une nouvelle norme ont été adoptée en Mai 2013 .Le comité de supervision dirigé par le Premier Ministre a tenu sa réunion annuelle le 19 Janvier 2012 à la primature et à l'issue de la quelle des recommandations ont été formulées. Il s'agit de :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication en impliquant davantage la société civile et le Ministère chargé de la communication ;

- Prendre en compte les différentes recommandations faites dans les précédents rapports d'audit ;
- Intégrer Publiez ce que vous Payez (PCQVP) dans le cadre institutionnel de l'ITIE/Mali par une relecture du Décret N° 07-180/PM-RM du 06 Juin 2007 ;
- Soumettre à l'ITIE, la création de la 4e commission : Développement durable et environnement ;
- Décentraliser la mise en œuvre de l'ITIE au niveau régional et local.

Il a également précisé que les événements du 22 Mars 2012 ont fait que des retards ont été enregistrés dans le cadre de la poursuite de l'exécution des activités du secrétariat permanent de l'ITIE/Mali.

Faisant les détails techniques des rapports d'audit faisant l'objet de cet atelier, les constats, les conclusions et recommandations formulés par l'auditeur au titre des exercices 2010 et 2011 ont été expliqués aux participants. Il s'agit entre autres de :

- Insuffisance de base des données ;
- Non représentation de certaines structures clés de l'administration au niveau du comité de pilotage ;
- Retard dans la soumission des déclarations de paiements etc.

Les écarts dégagés ont été expliqués et débattus.

Ainsi a débuté la phase des questions et contributions.

Mr Boubacar Cissé : Société civile

Y a-t-il beaucoup d'opérateurs économiques qui opèrent dans le domaine minier ?

Qu'en est-il de l'utilisation des fonds reçus par l'Etat ?

Mr Ouattara :

Pour avoir attendu tout ce temps pour faire la dissémination ?

Quel est le mécanisme de communication entre le niveau national et le niveau local ?

Mr Sy : Chambre des mines

Que faut-il pour mieux informer la population ?

Mr Amadou B Cissé : Direction régionale du Commerce et de la Concurrence

Quelles mesures prises par l'ITIE pour réduire l'écart en 2012 ?

Mr Traoré : Société Civile

Le degré d'implication des autorités dans le cadre du développement communautaire ?

La société civile est-elle pleinement représentée au sein du comité de pilotage ?

Mr Flatié Sanogo : Conseiller aux affaires juridiques et administratives au gouvernorat

Quel rôle joue la DRGM (Direction Régionale de la Géologie et des Mines) dans le cadre de l'ITIE ?

Quelles sanctions affligées aux sociétés minières accusant du retard pour la soumission des données ?

Des réponses satisfaisantes ont été fournies aux participants.

Recommandations

- Décentraliser l'ITIE au niveau local ;
- Créer un canal de communication permettant de relayer l'information au niveau local ;
- Intégrer le développement communautaire dans le champ des prochains audits.
- Aborder les aspects environnementaux dans les rapports ITIE.

Fin de l'atelier 13 h 30.

Boureima CISSE
Assistant au secrétariat permanent de l'ITIE/Mali

MINISTERE DES MINES **REPUBLIQUE DU MALI**
…… **UN PEUPLE-UN BUT- UNE FOI**
SECRETARIAT GENERAL
…….
SECRETARIAT PERMANENT ITIE/MALI

Compte rendu de l'atelier de dissémination des rapports ITIE 2010, 2011 à Bamako

Le Jeudi 26 Juin 2014 s'est tenu un atelier de dissémination des rapports de réconciliation des flux de paiements effectués par les sociétés minières et les revenus perçus par l'Etat au titre des exercices 2010,2011 l'Hôtel Salam AZALAI de Bamako à 09 h.

L'atelier était présidé par Dr Djibouroula TOGOLA chef de cabinet du Ministère des Mines, représentant le Ministre des Mines, président du comité de pilotage de l'ITIE/Mali. Après le discours de bienvenue du Secrétaire Permanent de l'ITIE-Mali monsieur Boubacar Sidiki THIENTA, le président de séance a souhaité la bienvenue aux participants, lesquels étaient issus de l'Administration, des Sociétés Extractives, de la société civile et des Médias. Une liste de présence des participants est jointe en annexe. Etait également présents, le représentant de la Coopération Allemande, et le représentant de l'Assemblée Nationale

L'atelier était reparti comme suit :

- Synthèse du rapport ITIE 2010 exposée par Mr Mamadou Yaffa *assistant* au secrétariat permanent de l'ITIE/Mali ;
- Synthèse du rapport ITIE 2011 exposée par Mr Boureima CISSE *assistant* au secrétariat permanent de l'ITIE/Mali ;

Après les exposés, s'est ouvert une phase de débats et questions. Les différentes interventions peuvent être récapitulées comme suit :

- La place de la patente dans l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- La teneur des informations contenues dans les synthèses n'a pas abordé certains aspects tels que : l'exploitation artisanale de l'Or, la désagrégation des revenus par type de taxes et d'impôts…….
- Le périmètre de rapport ITIE n'a pas retenu les sociétés extractives en phase de recherche et les sous-traitants sachant qu'ils versent souvent des revenus importants ;
- Les aspects liés à l'environnement ;
- La déclaration des dépenses sociales dans le rapport ITIE ;
- Le parallèle fait entre l'écart constaté en 2010 et celui de 2011.

Les débats ont permis d'apporter des éclaircissements sur les préoccupations évoquées ci-haut.

Recommandations :

L'atelier a formulé des recommandations en vue de pallier certaines insuffisances :

- Evoquer réellement la contribution de la patente dans les rapports ITIE futurs ;
- Synthétiser les rapports ITIE de façon que leur teneur contienne suffisamment d'informations ;

- Anticiper l'élaboration du rapport ITIE 2012 en vue de corriger les insuffisances relevées par l'administrateur indépendant (cette mesure permettra de mener une étude de cadrage prenant en compte les sociétés extractives en phase de recherche et les sous-traitants) ;
- Mettre en place un planning de mise en œuvre des recommandations formulées par l'administrateur indépendant;
- Prendre des mesures pour que les dépenses sociales au profit des communautés locales soient reportées et réconciliées tant de la part de l'Etat que de la part des sociétés extractives.

Secrétaire de séance	**Président de séance**
Boureima CISSE TOGOLA	**Dr Djibouroula**
Assistant au secrétariat permanent de l'ITIE/Mali	**Représentant du Ministre des Mines, président du comité de pilotage**